

AUTORISATION DE CANDIDATURE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL « CAMPUS ALPIN »

L'an deux mil vingt-six le 22 juillet, le Conseil communautaire dûment convoqué le quinze juillet, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, COLEUR Amandine, DUCHOSAL Sylviane, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à M. Pierre OUGIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Benoit RICHERMOZ), MARTINOD Marie (donne pouvoir à Mme Sabine SELLINI)
MM. PELLICIER Alexandre (donne pouvoir à M. Hervé CHENU), SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

En exercice : 23	Présents : 18	Absents : 5	dont pouvoirs : 5
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 28 juillet 2026 au 28 septembre 2026

Le Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Les Versants d'Aime a été sollicitée en 2021, par la Commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs, pour répondre à l'appel à projets « Campus Connecté » - Programme d'Investissements d'Avenir - Action « Territoires d'innovation pédagogique (TIP) ».

Cet appel à projets a pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires, grâce à des modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettant aux étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquels ils peuvent être confrontés, de poursuivre un cursus d'enseignement supérieur au plus près de leur lieu de vie, de leur site d'insertion professionnelle ou d'entraînement, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire.

Le label « **Campus Alpin** » est un dispositif de reconnaissance nationale visant à valoriser les territoires de montagne engagés dans une démarche d'excellence en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en lien avec les spécificités et les enjeux du milieu alpin.

Ce label a été initialement obtenu par la commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs, porteur de projet, en partenariat avec plusieurs structures du territoire. Il arrive à échéance et une procédure de renouvellement est désormais ouverte par les autorités compétentes. Dans ce cadre, la commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs souhaite déposer une candidature en vue du prolongement du label. Cette candidature est construite en lien avec deux intercommunalités partenaires :

- La Communauté de communes Les Versants d'Aime
- La Communauté de communes de Haute Tarentaise.

La Communauté de communes Les Versants d'Aime est pleinement impliquée dans les objectifs portés par le label Campus Alpin, notamment en ce qui concerne le développement des formations supérieures de proximité, l'attractivité du territoire et le soutien à l'économie de la connaissance en milieu de montagne.

Le soutien de la Communauté de communes Les Versants d'Aime à la candidature de la commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs constitue à la fois une marque de solidarité territoriale et un engagement en faveur du rayonnement de l'ensemble de l'espace intercommunal.

La précédente répartition financière prévoyait un partage strictement égal entre la commune et les deux Communautés de communes. A la demande de la Communauté de communes Les Versants d'Aime, une nouvelle répartition, plus équitable au regard du nombre d'étudiants originaire de son territoire a été négociée et validée par l'ensemble des parties.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant la convention numéro 2021-094 relative au partenariat pour le projet « Campus connecté » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment :

- L'article L. 5211-1 relatif aux dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale ;
- Les articles L. 5214-1 et suivants relatifs aux communautés de communes ;
- Les articles relatifs aux compétences exercées en matière de développement économique et d'enseignement supérieur.
-

Vu les statuts de la Communauté de communes Les Versants d'Aime,

Vu le dossier de candidature présenté par la commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs,

AUTORISE le Président à apporter le soutien officiel de la Communauté de communes Les Versants d'Aime à la candidature de la commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs au renouvellement du label « Campus Alpin ».

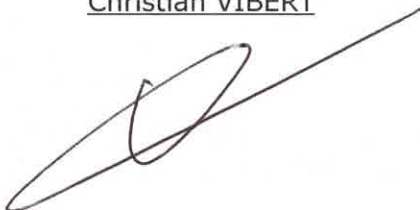
APPROUVE l'engagement de la Communauté de communes Les Versants d'Aime en qualité de partenaire institutionnel de cette candidature, aux côtés de la commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs et de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la formalisation de ce soutien, notamment les lettres d'engagement, conventions de partenariat et pièces constitutives du dossier de candidature.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 22 JUILLET 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAIS
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX